

Éditorial

La république des comptables

Henry Welsh

Volume 12, Number 3, Summer 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/33960ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Welsh, H. (1993). Éditorial : la république des comptables. *Ciné-Bulles*, 12(3), 2-3.

La république des comptables

par Henry Welsh

Une institution, le mot même est empreint d'une certaine solennité, voire d'une onctueuse révérence. Il y faut du sérieux et de la reconnaissance. Pour acquérir ce titre noble entre tous, un établissement, une officine gouvernementale doit trouver auprès de l'opinion publique, qu'elle soit spécialisée ou non, une forme de consensus indénié et honnête. Ainsi en est-il parfois d'hommes ou de femmes dont les activités ont apporté à l'intérêt commun d'appréciables services. La notion même de service est au cœur de ce débat. Lorsqu'il s'agit d'une agence étatique, il va de soi que c'est de service public dont on parle par opposition aux critères de l'industrie cinématographique, le relais entre ces deux conceptions, la régulation entre un marché sauvage aux mains des intérêts les plus puissants et le soutien purement étatique se trouve comblée par des agences gouvernementales tant au niveau provincial que fédéral. Il y va de la survie de notre cinématographie. Soit.

Faisons un retour en arrière: au Québec, au Canada, la situation qui prévaut actuellement est le résultat d'une histoire relativement contemporaine. La période féconde qui a vu naître les réalisateurs de stature internationale comme Denys Arcand, Gilles Carle, Léa Pool ou bien d'autres, débute avec la création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (S.D.I.C.C.) — maintenant Téléfilm Canada — et avec une explosion vigoureuse et soudaine des budgets alloués à la production de films certes, mais aussi au soutien de programmes télévisés et à la distribution nationale et internationale. C'est comme si soudainement les différents paliers de gouvernement se donnaient une mission à la fois d'investisseurs mais aussi de déclencheurs d'œuvres qui, sans ces aides, eussent été confinées à des secteurs plus confidentiels ou même artisanaux. C'est ce qu'avec beaucoup de panache, semble-t-il, on se plaît à appeler la mise en place d'une véritable industrie cinématographique,

comprenant les mesures ad hoc d'incitations fiscales, les dépenses somptuaires pour faire exister le cinéma canadien dans les plus grandes manifestations internationales, les fonds importants offerts aux entreprises de distribution les plus performantes, etc. Ainsi les profits réalisés de façon aisée par des courtiers en valeurs mobilières, ainsi les bonnes fortunes échues à des compagnies qui s'arrachent à prix d'or les droits de films étrangers pour le territoire canadien avec des fonds qui ne leur appartiennent pas en propre. Tout cela a permis et permet encore de consolider, en apparence, des pans entiers de notre industrie du cinéma. En apparence puisque une des grandes leçons de ces dernières années a été la mise en évidence d'une sous-capitalisation générale des compagnies: chaque projet ne pouvant se passer des aides massives de l'État, il en résulte un risque formidable de voir dans chaque cas le couperet tomber et mettre en danger l'existence même de ces entreprises. Une forme de gestion «à courte-vue» a de surcroît donné une impression à certains nouveaux riches que tout était facile et que les vaches ne suivraient jamais de diète.

Et pourtant, l'aide aux entreprises n'a jamais été si florissante que dans les années 80 et de nouveaux venus dans le paysage audiovisuel ont pu faire leurs premières armes avec la bénédiction des institutions. Aska Film, Cinéma Plus par exemple, ont eu leur part de cette manne dont le but fut de fournir des ouvertures dans le domaine de la production et de la distribution. Naturellement, il y fallait les hommes ou les femmes avec le savoir-faire et les compétences, ce qui, on ne le dira jamais assez, n'est pas chose rare, loin de là. Mais le jeu s'est quelque peu durci au fur et à mesure que la réponse du public, à quelques exceptions près, ne permettait même pas de rembourser, de façon honorable, les investissements gouvernementaux. On s'est peu à peu trouvé dans une situation où la question, non pas de rentabilité au sens étroit du terme, mais de savoir pour qui les films existaient, est devenue cruciale. En effet, si les garants des deniers publics ont raison de regarder à deux fois les projets dans lesquels ils sentent que leurs aides vont être profitables, il n'en demeure pas moins que cette vocation fort louable ne doit pas les conduire à un rôle de censeurs des œuvres proposées. Certes, il existe des formes plus dures de censure; mais, parce qu'elle porte un gant de velours la main d'airain de la finance n'en est pas moins rigide! Sans parler de quelques égarements du côté de moralistes du dernier cri comme récemment l'honorable sénateur Gigantès nous le rappelait à propos d'un scénario de Falardeau. Chassez la nature...

Sur ce point délicat de la liberté de création, l'Institut québécois du cinéma rendait public le 30 mars, *Virage*⁹³, un rapport du comité d'audiences publiques sur le financement du cinéma. Il est intéressant de noter que les auteurs insistent sur ce danger de dérapage: «Ce pouvoir décisionnel des organismes de financement leur permet de demander des modifications et favorise ainsi l'ingérence dans l'œuvre: les organismes de soutien ont le pouvoir de faire changer le contenu du scénario, les interprètes, les sites, etc. Cette situation constitue une menace réelle à la liberté de création et remet en question la possibilité pour les professionnels d'exercer une véritable maîtrise d'œuvre» (souligné par les auteurs, page 19). Suivent toute une série de recommandations à même «d'assurer le soutien nécessaire pour préserver la qualité de la création, de façon à affirmer l'identité culturelle québécoise, à appuyer les créateurs en place, à assurer la relève et le renouvellement des œuvres et des idées et à assurer la pluralité et la diversité des formes et des contenus» (souligné par les auteurs, page 23). Ces indications, qui se situent dans l'axe de la nouvelle politique culturelle du Québec, ne sont qu'un des aspects relevés par ce rapport dont le mérite est de poser clairement la question de la restructuration des programmes d'aides offerts par la Société générale des industries culturelles (SOGIC). Naturellement, les orientations proposées ne se limitent pas à ce seul désengagement de l'État vis-à-vis des agents de création (réalisateurs, scénaristes, producteurs). En effet, des recommandations concrètes et chiffrées proposent une aide aux salles parallèles, la création d'un fonds destiné au secteur indépendant (film, vidéo, animation), la mise sur pied d'un fonds d'aide à la production télévisuelle.

Accompagnant ces mesures, le rapport met en avant la nécessaire obligation de l'éducation, de la formation des futurs techniciens du cinéma et réaffirme son soutien à la création de l'Institut national de l'image et du son (INIS). Sans le souci d'offrir aux artisans de notre cinéma un lieu où se former et tenter des expériences novatrices, sans une volonté affirmée de mettre en place les conditions du renouvellement des publics, il est bien évident que toute réforme en profondeur du système de financement ou des mécanismes régissant l'industrie cinématographique resterait lettre morte.

Les décideurs et investisseurs publics sont toujours prêts, semble-t-il, à ratiociner avec d'infinies précautions sur les projets à venir. A-t-on eu vent qu'ils s'intéressent aux raisons profondes de tel ou

tel échec? Nos institutions ont une propension à détenir les tables de la vérité par projection, et non toujours grâce à l'analyse des faits passés. En réalité, les erreurs de jugements peuvent être fréquentes et il suffit de penser aux résultats de quelques films récents, pourtant soutenus par les finances publiques comme **Pablo qui court** ou **la Fille du maquignon** pour savoir que les échecs sont aussi des leçons. Il faudrait bien un jour que soit fait avec une indépendance et une précision adéquates, un bilan des opérations de financement des films par Téléfilm et la SOGIC. Simplement pour avoir un portrait aussi exact que possible de ce que sont les enjeux lorsque l'on parle de rentabilité au sens large.

S'il est vrai que le principe intangible est de «faire rentrer du monde dans les salles», encore faut-il que ce monde-là en ressorte heureux. De cela nul ne peut prétendre avoir la recette mais il est de fait que la position d'investisseurs ne garantit pas nécessairement une hauteur d'analyse de la part de ceux dont la vocation est de gérer au mieux les argents publics en vue de favoriser tel ou tel film. La contradiction réside aussi dans l'obligation d'une continuité au niveau de la gestion des projets versus un encroûtement, une pétrification des responsables de ce secteur. Il serait vraisemblablement plus vivant de mettre en place un système de rotation au niveau des analystes et des gestionnaires pour éviter une dérive clientéliste qui, somme toute, est une pente naturelle. Sans cela, la politique d'ouverture et de soutien qui est à la base de la philosophie des institutions se mue en une gestion de type Studio sans que les fonds en cause ne soient risqués par ceux qui, finalement, décident de les injecter dans tel ou tel projet. Et ce type de gestion finit peu ou prou par un dessèchement des forces vives, par une standardisation des procédés d'écriture, de réalisation, etc. qui va dans le sens d'une satisfaction moyenne des attentes d'un public chosifié.

De façon périodique, heureusement, les crises qui agitent les microcosmes ministériels ou institutionnels ont cela de bon qu'elles prennent les problèmes à bras le corps et renversent les tendances. L'étymologie de *crisis* renvoie à décision et en tout état de cause, il est important que le contrôle revienne dans les mains des créateurs, ce que ne contestent pas les comptables de notre imaginaire sans parvenir à saisir l'importance de cette notion, si attentifs sont-ils à ne pas heurter les règles d'une équité dont la création justement, se fout comme de ses premières chaussettes. La création est, contrairement à sa consœur l'institution, une vieille dame bien indigne. ■